



SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

Compte-rendu succinct



L'an deux mil vingt-et-un, le douze du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN s'est réuni à la mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER (à partir de la délibération n° 057/2021), M. BARRAULT, Mmes SALAÛN, ROUSSEL, MM. MARTY, MARAILHAC, JAN, LALANDE, MASSICAULT, GRENOUILLEAU, Mme BOUYÉ, M. SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, MM. KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, MARCHAND, COEFFARD, FAUQUEMBERGUE (à partir de la délibération n° 057/2021) et ROY.

PROCURATION : M. CHOUC à M. GASTEUIL.

ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : Mmes BOUTER (jusqu'à la délibération n° 056/2021), FAUQUEMBERGUE (jusqu'à la délibération n° 056/2021) et MANDRON.

Madame ROY est élue secrétaire.

Monsieur le MAIRE met au vote le procès-verbal de la séance du trois juin deux mille vingt-et-un qui est adopté à l'unanimité.



N° 053/2021 – ADHÉSION À L'« ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME » – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'« Association des Maires pour le Civisme » (AMC), moyennant le versement d'une cotisation de 300 € (TROIS CENTS EUROS) au titre de l'année 2021, de désigner Messieurs le MAIRE et GASTEUIL comme représentants de la Commune auprès de l'AMC et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 054/2021 – TRANSPORTS SCOLAIRES DES LYCÉENS – TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FAMILLES DES ÉLÈVES NON AYANTS DROITS

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de verser aux familles des lycéen·nes de la Commune situées à moins de trois kilomètres du Lycée des Graves qui en feront la demande, une participation financière définie en considération de leur quotient familial, de verser cette participation sur présentation de la facture de transport 2021-2022 acquittée et du dernier avis d'imposition du foyer et de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2021.

**N° 055/2021 – MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE FILAIRE, MOBILE,
D'INTERCONNEXIONS DE SITES ET D'ACCÈS À INTERNET – SIGNATURE DES MARCHÉS –
AUTORISATION**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver l'attribution des marchés de services de téléphonie filaire, d'interconnexions de sites et d'accès à internet à la société SFR pour le lot n° 1 (service de téléphonie fixe), à la société STELLA TELECOM pour le lot n° 3 (services d'interconnexion de sites et d'accès à internet avec débits garantis) et à la société ORANGE pour le lot n° 4 (services d'accès à internet sans débit garanti) et d'autoriser Monsieur le MAIRE, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à signer les marchés et toutes pièces utiles à l'exécution de ces derniers. Toutefois, il pourra être remplacé par toute personne à qui il aura donné délégation en application de l'article L2122-18 du CGCT.

**N° 056/2021 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES ET
IRRÉCOUVRABLES AU BUDGET PRINCIPAL 2021**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 38,49 € (TRENTE- HUIT EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTS), correspondant au détail ci-annexé (compte 6541 du budget principal), d'admettre en non-valeur au titre des créances éteintes, la somme de 183 € (CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS) et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**N° 057/2021 – COMMISSION ACCESSIBILITÉ – CHARTE D'ACCESSIBILITÉ –
MODIFICATION – APPROBATION**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la charte d'accessibilité modifiée de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

**N° 058/2021 – OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BORDEAUX INNO CAMPUS EXTRA-ROCADE
– ENQUÊTE PUBLIQUE ET INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAL – AVIS DE LA COLLECTIVITÉ**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de donner un avis **défavorable** à la suppression de la desserte de la Voie Romaine (côté CANÉJAN) au niveau du rond-point requalifié et sur la non-prise en compte du report de trafic sur le territoire canéjanais par l'intermédiaire du Chemin de la Briqueterie ; de donner un avis **réserve** sur le respect des objectifs d'amélioration de la qualité de l'Eau Bourde, sur la requalification de l'échangeur 26 de l'autoroute A63, et sur les capacités d'accueil en matière de stationnement ; de donner un avis **favorable** à la requalification des voies à cheval sur les deux territoires, le maillage des pistes cyclables et sur les incidences du projet en matière de préservation de l'environnement naturel, de demander la prise en compte de l'ensemble des observations formulées dans la finalisation du projet Bordeaux Inno Campus Extra-Rocade et de demander que la Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE soit associée au projet.

**N° 059/2021 – RÉSIDENCE « LA GRANDE LANDE » –
RÉTROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RÉSEAUX**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'acquérir, à l'euro symbolique non payé et non exigé, les parcelles cadastrées BA 103, BA 107, BA 108, BA 109 et BA 110 d'une superficie totale de 6 062 m², d'incorporer les voies privées dénommées « Rue de la

Borne Sud » et « Allée du Camps » dans le domaine public routier communal, de préciser que la longueur des voies rétrocédées est de 123 mètres linéaires pour la « Rue de la Borne Sud » et 118 mètres linéaires pour « l'Allée du Camps », soit un total de 241 mètres linéaires et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer toutes pièces utiles nécessaires à l'aboutissement de cette transaction.

**N° 060/2021 – RÉSIDENCE « LE HAUT BOUSCAT» –
RÉTROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RÉSEAUX**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'acquérir, à l'euro symbolique non payé et non exigé, les parcelles cadastrées AP 179, AP 180, AP 181 et AP 183 d'une superficie totale de 4 883 m², d'incorporer la voie privée dénommée « Allée de la Sablière » (AP 181) dans le domaine public routier communal, de préciser que la longueur de la voie rétrocédée est de 128 mètres linéaires et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer toutes pièces utiles nécessaires à l'aboutissement de cette transaction.

**N° 061/2021 – SERVICE MUTUALISÉ POUR LE BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES DE
CANÉJAN ET DE SAINT JEAN D'ILLAC – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION –
AUTORISATION**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement du service commun sous l'égide de la Communauté de Communes pour le balayage des voies communales de CANÉJAN et SAINT JEAN D'ILLAC et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer la convention fixant les modalités pratiques de fonctionnement de ce service commun, telle qu'annexée à la délibération.

~~~~~

Monsieur le MAIRE porte à la connaissance du Conseil municipal les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité, approuvées par le Comité technique le 18 juin 2021.

~~~~~

Monsieur le MAIRE informe le Conseil municipal des décisions n° 022/2021 à 029/2021 prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée. Ces décisions sont insérées dans le registre des délibérations.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.